



SE-UNSA Académie de REIMS

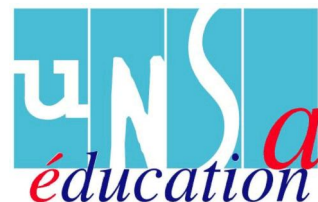
Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149 51055 REIMS

03 26 88 25 53

[ac-reims@se-unsa.org](mailto:ac-reims@se-unsa.org)

<http://sections.se-unsa.org/reims/>



## Les Enseignants de l'UNSA

FLASH SE-UNSA Second degré

22 avril 2010

1/ Action Revalorisation : Mobilisons nous !

2/ Rapport Gresperrin : Bilan sur la mise en œuvre du socle commun au collège.

3/ Circulaire de rentrée

4/ Etats généraux de la sécurité à l'école.

5/ Comme près de 130.000 personnes, signez et faites signer la pétition pour l'Ecole Publique

1/ Action Revalorisation : Mobilisons nous !

Vous avez tous suivi les annonces fort médiatiques concernant la « revalorisation » des enseignants. Ne tournons pas autour du pot. Cette revalorisation usurpe son appellation ; Tout au plus, un quart des enseignants recrutés depuis 2002 sera concerné ... pour tous les autres, RIEN !

Cette situation est tout simplement inacceptable et a d'ailleurs suscité de très vives réactions de nombreux collègues.

Nous vous invitons donc à agir pour faire connaître votre vif mécontentement à Monsieur Sarkozy, celui-là même qui écrivait dans la lettre aux enseignants en septembre 2007 : « *La Nation vous doit une reconnaissance plus grande, de meilleures perspectives de carrière, un meilleur niveau de vie, de meilleures conditions de travail.* »

Concrètement, le SE-UNSA vous propose en complément de son action revendicative nationale, une action individuelle d'expression de votre mécontentement. Il s'agit d'envoyer une lettre ou un mail au Président de la République, puisqu'il ne respecte pas ses promesses.

Il s'agit de l'envoi d'une lettre :

- en format mail à envoyer via le site de l'Elysée (<http://www.elysee.fr/ecrire/>)

- ou par courrier postal en franchise postale à *Monsieur le Président de la République - Palais de l'Elysée - 55, rue du faubourg Saint-Honoré 75008 Paris.*

**Le texte de la lettre est à télécharger sur le site du SE-UNSA <http://www.se-unsa.org/spip.php?article2174>**

2/ Rapport Gresperrin : Bilan sur la mise en œuvre du socle commun au collège.

Cinq ans après le vote de la loi d'orientation, une mission parlementaire revient opportunément sur la mise en œuvre du socle commun au collège. En pointant ses insuffisances et ses contradictions, **le rapport rédigé par Jacques Gresperrin constitue une véritable charge contre les ministères de Robien et Darcos, dont la responsabilité dans les difficultés actuelles paraît lourde.**

Dans son diagnostic, le rapporteur ne manque pas de souligner les enjeux du socle commun. Il s'agit bien, par le dépassement des logiques disciplinaires et d'évaluation traditionnelles, de permettre la réalisation de l'idéal du collège unique.

Pour Jacques Groperrin, plus de trente ans après le vote de la loi Haby, il est en effet temps de fonder réellement « l'Ecole fondamentale » dont notre société a besoin. **Au-delà de ses 17 propositions, le rapport vaut surtout pour sa conception globale de ce que doit être la scolarité obligatoire : un continuum de formation pour la totalité d'une classe d'âge dédié à l'acquisition du bagage culturel, intellectuel et comportemental nécessaire à l'édification des parcours ultérieurs. Une conception qui, on l'aura reconnue, s'inscrit dans le droit fil de la philosophie éducative portée par notre syndicat depuis des décennies, inventeur dans les années 70 du concept et de la revendication d'une « Ecole fondamentale » pour tous les enfants du peuple, de la maternelle jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.**

Dans cette perspective, le collège devient bien le prolongement naturel du premier degré, et non ce « petit lycée » préparant implicitement aux seules formations du lycée général.

Qu'il s'agisse des contenus, de l'évaluation, de la liaison primaire-collège, ou du service des enseignants, le rapport fourmille de pistes intéressantes. Si elles ne sont généralement pas inédites, il est certain que leur application se traduirait par une très profonde rénovation du collège selon des principes pédagogiques et éducatifs qui sont ceux portés par notre syndicat.

Bien sûr, nous n'en sommes pas là et le rapport Groperrin, à qui le SNALC a décerné la palme de « l'horreur pédagogue », est loin de constituer le bréviaire de l'action ministérielle. A tout le moins, voilà en tout cas une contribution qui interpelle vigoureusement les acteurs du monde éducatif au moment même où notre syndicat amorce une réflexion d'envergure sur le collège.

**Ce que n'aborde pas le rapport, c'est comment on peut rétablir une relation de confiance avec les enseignants de collège pour qu'ils acceptent de s'impliquer plus largement dans la logique du socle commun. Cela passe sans aucun doute par des choix budgétaires différents et par un réel investissement dans la formation et l'accompagnement des équipes éducatives.**

**L'absence de revalorisation pour les enseignants en exercice alors que les nouvelles tâches s'accroissent, y compris l'accueil des stagiaires, ajoute encore au ras le bol ambiant. Il est clair, pour le SE-UNSA, que toute réflexion sur l'évolution du métier d'enseignant en collège doit aller de pair avec une revalorisation substantielle.**

### 3/ Circulaire de rentrée

La publication au BOEN du 18 mars de la circulaire de rentrée du ministère confirme bien des contradictions contenues dans la politique gouvernementale en matière d'éducation. Elle s'inscrit « dans la continuité des réformes engagées ces dernières années » en omettant de faire un bilan sur l'application de celles-ci et fait comme si tout allait bien « dans le meilleur des mondes possibles ».

Selon le texte, elle marque « une étape nouvelle et décisive avec la réforme du lycée et la refonte de la formation des enseignants ». Alors que cette dernière consacre l'arrêt de mort d'une formation professionnelle digne de ce nom, la réforme du lycée ouvre au contraire des pistes intéressantes dans l'accompagnement éducatif des élèves et la préparation à une relative autonomie des lycéens tout en tentant un certain rééquilibrage des filières.

La circulaire décline cinq principes directeurs de la maternelle au lycée :

- maîtriser les fondamentaux et ancrer l'éducation artistique et culturelle,
- personnaliser les parcours scolaires,
- responsabiliser les équipes et les élèves à tous les niveaux,
- accélérer le développement du numérique à l'école,
- renforcer la politique de santé et la pratique du sport.

### Au Collège

- **Mise en œuvre du socle commun :**

Les attestations de maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun renseignées au palier 1 et au palier 2 donnent des « éléments d'information pour la mise en place de l'aide et de l'accompagnement au travail nécessaires aux élèves en difficulté scolaire ».

La circulaire rappelle que « tous les enseignements et toutes les disciplines ont un rôle à jouer dans l'acquisition des compétences du socle commun, et donc dans leur évaluation ».

Une nouveauté : à partir de la rentrée 2010, les collèges disposeront d'une application numérique appelée « Livret personnel de compétences », permettant de renseigner « les compétences validées, d'éditer les attestations pour les familles et d'assurer la transmission des données vers l'application Notanet ».

- **Première session du nouveau DNB :**

Pour la première fois, la maîtrise des sept compétences du socle sera prise en compte dans la délivrance du DNB à la session 2011. La validation du socle sera examinée par le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre de troisième et en définitive arrêtée par le chef d'établissement.

De manière symptomatique, cette entrée en vigueur effective du socle coïncide avec l'introduction d'une énième note, en l'occurrence pour complaire à la volonté présidentielle de généralisation de l'histoire des Arts dans le système scolaire. **Le SE UNSA continue à réclamer une rénovation profonde du DNB : pour nous, ce diplôme**

doit correspondre à la validation des compétences du socle et à elle seule. Il faut donc que cesse la juxtaposition de la logique de la note chiffrée et de la moyenne qui masque la réalité des acquis des élèves, et la logique des compétences qui est au cœur du socle.

## Au lycée

- **Accompagnement personnalisé** : la circulaire rappelle que tous les enseignants sont « potentiellement concernés par l'accompagnement personnalisé, qui a vocation à être inscrit dans leur service » et que dans cette perspective, « ils devront développer le travail en interdisciplinarité ». Si l'on peut partager ces objectifs, il est impératif que les actions de formation soient à la hauteur et qu'un maximum d'enseignants y participe.
- **La circulaire fait des chefs d'établissement les piliers de la mise en œuvre de la réforme.** Si cela n'est pas faux, l'insistance de la circulaire est un peu maladroite. Pour autant, on est heureux de voir écrit qu'il « leur incombe en particulier de veiller au respect des objectifs des nouveaux dispositifs ainsi qu'à leur cohérence globale. Par exemple, l'accompagnement personnalisé ne doit pas se limiter à du soutien dans une ou deux disciplines ; il comprendra obligatoirement un temps de conseil à l'orientation pour tous les élèves ». Là aussi, une formation pédagogique spécifique semble indispensable.
- **De même, la circulaire a le mérite de borner l'autonomie des EPLE.** Celle-ci ne peut se comprendre qu'en référence à des objectifs nationaux. C'est pourquoi il est opportun que le texte insiste sur la nécessité de prélever deux heures sur l'enveloppe de 10 h 30 afin de porter l'accompagnement personnalisé (AP) à un volume de quatre heures professeurs. Ces deux heures ne seront pas « prises aux disciplines » : elles sont équivalentes aux 2 heures d'aide et de soutien (AI) qui existaient dans l'ancienne grille. Ainsi, il devient possible de mener l'accompagnement dans le cadre de groupes à effectif réduit, et en lien avec des besoins différenciés si les chefs d'établissement (et les équipes !) prennent soin de mettre en barrettes deux ou trois divisions de seconde. Notons au passage que, très souvent, les adversaires de la réforme refusent d'abonder les 2 heures élèves de l'AP, ce qui leur permet ensuite de dénoncer l'inefficacité d'un accompagnement « à 35 élèves ».
- **Développer les enseignements technologiques à vocation industrielle** La circulaire se termine sur une « invitation » à ce que les enseignements technologiques à vocation industrielle « bénéficient d'une implantation dans un plus grand nombre d'établissements. De même, les lycées, encore trop nombreux, qui ne proposent pas aujourd'hui de formation technologique de cycle terminal à vocation industrielle seront incités à développer progressivement ces enseignements, dont la rénovation aura considérablement allégé les équipements nécessaires ». **Le SE-UNSA ne peut que souscrire à un tel « souhait » : reste à espérer que le ministère ne se contente pas d'émettre des vœux pour qu'advienne un réel pilotage du système éducatif et de ses priorités...**
- **Langues vivantes** : La circulaire tente d'imposer l'organisation systématique en groupes de compétences, ce qui n'est pas acceptable. Une incitation peut être souhaitable, dans la mesure où cette organisation conduit à un travail collectif, une diversification des entrées pédagogiques et une amélioration de l'évaluation des compétences réelles des élèves. Pour autant, elle ne saurait être généralisée brutalement alors que moins de 10% des lycées l'ont expérimentée.  
*« À la rentrée 2010, l'enseignement par groupes de compétences en langues vivantes 1 et 2 est généralisé au lycée. Les horaires de LV1 et de LV2 ont été globalisés à cet effet et harmonisés entre les séries de la voie générale. Un alignement des horaires de langues vivantes dans les emplois du temps est préconisé pour faciliter ce mode d'organisation. La constitution des groupes est modifiable au cours de l'année. Elle est indépendante de la série, du statut de la langue choisie (LV1, LV2, voire LV3 pour certaines langues) et de l'organisation par classe. Le regroupement d'élèves de lycées généraux, technologiques et professionnels d'un même secteur est à encourager. »*  
La promotion des langues vivantes tient ensuite de la collection de vœux pieux reposant sur les initiatives des établissements. A coup de « il convient de... », elle cite le développement de « partenariat avec un établissement scolaire étranger », afin de favoriser la mobilité des élèves, et le développement de l'enseignement en langue étrangère de disciplines autres que linguistiques », lequel « sera étendu peu à peu, en tenant compte des ressources des établissements »....
- **Référent culture** : Dans chaque lycée, le proviseur désignera un « référent culture », professeur volontaire en charge de l'animation de la vie culturelle de l'établissement et des contacts avec le monde culturel.

## La voie professionnelle :

La circulaire met l'accent sur la carte des formations, en particulier sur la nécessité de calibrer l'offre de formation en fonction des nouveaux parcours possibles, surtout en 1<sup>ère</sup> professionnelle.

« Une attention particulière est portée à la classe de première professionnelle. Pour cette classe, l'effet des passerelles, des poursuites d'études, ainsi que l'effet de l'accompagnement personnalisé sur l'évolution des effectifs en cours de cycle et les départs vers l'apprentissage doivent faire l'objet de vigilance dans les prévisions d'effectifs et dans l'évolution de la carte des formations. »

La mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé est une autre priorité :

« En ce qui concerne les dispositifs d'accompagnement personnalisé en baccalauréat professionnel, il convient de s'assurer que les heures prévues sont bien attribuées, de continuer la mobilisation des inspecteurs, des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques ainsi que la production de ressources. Ces dernières, ainsi qu'un guide questions-réponses, seront rendues accessibles, au niveau national, sur le site [Eduscol](http://Eduscol) ».

#### 4/ Etats généraux de la sécurité à l'école.

Les propositions faites par Luc Chatel en conclusion des Etats généraux de la sécurité à l'école ont globalement déçu la communauté éducative dont les attentes avaient été revues à la hausse grâce à l'excellent travail mené le premier jour à la fois en séance plénière et dans les ateliers.

La politique a repris ses droits lors de la conclusion des travaux. Le Ministre de l'éducation a payé son tribut au Président de la république, en invitant le Ministre de l'intérieur (ce qui n'est pas illégitime, puisque sa mission première est d'assurer la sécurité des biens et des personnes, droit humain fondamental) et en reprenant à son compte (même si son expression était très modérée et insistait sur le caractère exceptionnel de certaines mesures) les annonces de Sarkozy sur la suspension des allocations familiales et sur le retrait des élèves perturbateurs des écoles « ordinaires ». Pouvait-il en être autrement de la part du porte-parole du gouvernement ?

Il est regrettable que, ce faisant, il ait fourni des arguments à tous ceux qui guettaient la moindre occasion pour retrouver leur habituelle posture d'opposition systématique. Car, ces états généraux méritaient mieux que ça : les vrais problèmes ont été posés, de vraies pistes exigeantes pour tous, pour le ministre bien sûr, mais aussi pour tous les adultes constituant la communauté éducative (y compris les parents et les enseignants) ont été tracées.

Les propositions concrètes du ministre ne sont pas toutes à rejeter, loin s'en faut, y compris les mesures qualifiées de « sécuritaires ». Cela reviendrait en effet à fermer les yeux sur les très graves difficultés que connaissent les élèves et les personnels d'un certain nombre d'établissements, où la sécurité est réellement menacée.

Ainsi, le seul véritable sujet de vigilance et d'indignation concerne bien l'effectivité de ces mesures : comment croire, dans un contexte de restriction budgétaire sans précédent, que l'Education nationale aura les moyens d'une mise en œuvre à la hauteur des besoins et des enjeux ?

#### 5/ Comme près de 130.000 personnes, signez et faites signer la pétition pour l'Ecole Publique



Jusqu'au 19 juin, je fais campagne pour l'Ecole Publique:

→ <http://www.appelpourlecolepublique.fr/>

Je signe et je propose à mon entourage de signer !

**Les infos pratiques, l'actualité sur :** <http://sections.se-unsa.org/reims/>

[www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)

**Consultez également nos sites départementaux**

Ardennes : <http://sections.se-unsa.org/08> 03.24.33.30.92

Aube : <http://sections.se-unsa.org/10> 03.25.80.45.47

Marne : <http://sections.se-unsa.org/51> 03.26.88.25.53

Haute-Marne : <http://sections.se-unsa.org/52> 03.25.03.12.76

*N'hésitez pas à transférer ces informations par voie électronique à vos collègues*

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré 06.88.30.23.74

Philippe GARET, élu CAPA Certifié 06.14.25.30.00

Patrice BARTHELEMY, élu CAPA PLP 06.14.25.29.58

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.*

*Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.*